

Assemblée Générale de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel lundi 24 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre octobre à dix-huit heures, à la salle des fêtes de Saint-Désiré, les membres de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Elie CHABROL.

Date de convocation : 17 octobre 2022

Délégués en exercice : 28

Délégués présents : 22

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : COULANJON J., DESSALLES N., DUBREUIL A., MANGERET C., CHEMINET JL., LECLERC C., DAUGERON D., ABRANOWITCH S., PENAUD JP., TABOURET V., CHABROL JE., DEFFONTIS S., BOURICAT G., NAQUET C., DUNEAUD JL., VERMEZ N., DUCHIER C. ROLIN S., ANTONIOTTI L., JACQUOT C., PETIT E., PALLIOT JM.

Délégués excusés : DOUSSET B., CHARRET T. (pouvoir à C. LECLERC), AVELINE P. (pouvoir à S. ABRANOWITCH), MORANNE L. (pouvoir à A. DUBREUIL), DUMONTET B., LAMOTTE JM. (pouvoir à C. DUCHIER), LAMY R. (pouvoir à L. ANTONIOTTI),

L'ordre du jour était le suivant :

- ✓ Présentation du Contrat Territorial Cher Montluçonnais par l'Etablissement Public Loire. Décision sur les actions proposées.
- ✓ Approbation de l'ORT d'Huriel – Validation de la convention et des actions proposées
- ✓ Appel à projet Micro Folies. Approbation de la candidature de la Communauté de Communes.
- ✓ Mise en place du service SPPEH
- ✓ RCBCB : choix de cabinet d'études
- ✓ CTG : choix du bureau d'étude
- ✓ Point sur la Baignade Biologique
- ✓ Occupation de la Maison du Tourisme du mois de novembre 2022 au mois d'avril 2023
- ✓ Travaux à l'Espace Mosaïque
- ✓ Fin du bail du locataire de l'atelier de Chazemais
- ✓ Demande de subvention Anim'canton par le Garage à Tasses à Treignat
- ✓ Délibération modificative de crédit au compte 165 pour le remboursement de dépôts de garantie
- ✓ Mise en place d'heures supplémentaires au service de portage de repas
- ✓ Nomination d'un secrétaire de séance pour les Assemblées Générales suite à la circulaire du 22 septembre 2021
- ✓ Signature avec le Département de l'avenant de prolongation des conventions d'aide à l'immobilier d'entreprises
- ✓ Vente d'un terrain restant sur la ZAC d'Huriel à la SCI BATI ENERGY
- ✓ Questions diverses

Présentation du Contrat Territorial Cher Montluçonnais par l'Etablissement Public Loire - Décision sur les actions proposées

La représentante de l'Etablissement Public Loire a fait une présentation du Contrat Territorial Cher Montluçonnais avec les actions proposées et les différents scénarios d'investissement pour 6 ans ou plus.

Monsieur A. COULANJON, responsable de la commission en charge du dossier, explique que la commission a considéré que les premiers scénarios de coût étaient exorbitants et a négocié pour une participation à hauteur de 15 000 € par an pour les 3 prochaines années. Il rappelle que la Communauté de Communes a la compétence GEMAPI et qu'à ce titre il lui appartient d'engager des actions.

Le Président regrette que l'étude couteuse préalable à ce contrat débouche principalement sur des actions d'animation, d'ingénierie et non pas sur des actions concrètes. Il souligne que si la question de l'eau est

effectivement prégnante, elle est néanmoins de la responsabilité de l'Etat qui se décharge sur les intercommunalités.

Malgré les doutes pesant sur ces actions, le Conseil Communautaire décide d'accepter cette participation de 15 000 € pour les 3 ans à venir.

Approbation de l'ORT d'Huriel

La commune d'Huriel a été labellisée « Petites Villes de Demain ». Aujourd'hui, elle doit signer une convention ORT (Opération de Revitalisation de Territoire) avec l'Etat. La Communauté de Communes doit cosigner cette convention qui est évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026.

Elle précise les ambitions du territoire et liste les enjeux identifiés à Huriel avant de les décliner en orientations stratégiques et en plan d'actions.

Les 5 orientations identifiées sont :

- Orientation 1 – Améliorer la qualité de vie, le lien social et le dynamisme associatif
- Orientation 2 – Conforter le tissu économique, touristique et commercial, favoriser les circuits courts
- Orientation 3 – Réhabiliter, restructurer le cœur de bourg et développer une offre attractive de l'habitat
- Orientation 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public, favoriser les déplacements doux et valoriser le patrimoine historique
- Orientation 5 – Fournir des équipements de services et de loisirs, assurer leur accessibilité et diminuer l'empreinte écologique

Elle se décline en plan d'actions pour Huriel qui est le suivant :

- Réinstallation de la boulangerie Place de la Toque
- Aménagement d'un restaurant
- Travaux de rénovation de la toiture de l'église
- Construction de logements pour les personnes âgées
- Aménagement d'une médiathèque et d'un café-associatif
- Rénovation thermique et phonique - installation photovoltaïque gymnase
- Extension et mise aux normes de la gendarmerie
- Mise aux normes bâtiments sociaux culturels
- Réaménagement du Champ de Foire

La Communauté de Communes sera sollicitée sur 4 opérations en maturation :

- Exposition Street Art Gare SNCF
- Création d'une zone de maraichage
- Centre de formation aux métiers d'art avec le collège
- Création atelier et accueil touristique

Le Conseil Communautaire doit autoriser le Président à signer cette convention.

Monsieur A. DUBREUIL, Vice-Président, précise que l'opération ne devrait pas être dénommée « ORT d'Huriel » mais « ORT Petites Villes de Demain » car le périmètre d'intervention est plus large et comporte des actions menées par la Communauté de Communes.

Après un vote avec 25 voix pour et 2 abstentions (M. G. BOURICAT et Mme C. NAQUET), le Conseil Communautaire autorise le Président à signer cette convention ORT.

Appel à Projet Micro-Folies

La Communauté de Communes a répondu en septembre à l'appel à projet (2^{ème} session) lancé par l'Etat et a été nommée lauréate avec la Communauté de Communes Pays de Lapalisse.

Que sont les Micro-Folies ? Il s'agit d'un musée numérique qui présente des œuvres prestigieuses grâce au partenariat avec les 12 établissements culturels nationaux.

Ce dispositif s'installe dans tout type d'espace équipé de prises de courant. Il peut s'implanter dans une structure déjà existante ou être intégré à un nouveau programme. Il est itinérant

Le coût du projet est de 30 000 €, soit 28 000 € pour le matériel auquel on a ajouté 2 000 € d'aménagement de l'espace. Le montant de la subvention est de 24 000 €.

Les partenaires des Micro-Folies sont 12 établissements culturels nationaux fondateurs : le Centre Pompidou, le Château de Versailles, la Cité de la Musique – Philharmonie de Paris, le Festival d'Avignon, l'Institut du monde arabe, le Louvre, le Musée national Picasso-Paris, le Musée d'Orsay, le Musée du Quai Branly-Jacques Chirac, l'Opéra national de Paris, la Réunion des musées nationaux – Grand Palais, Universcience et La Villette.

Le musée sera installé dans un des ateliers de la rue Jean de Brosse et circulera dans les communes suivant un calendrier à définir.

Mise en place du service de la Performance énergétique : SPPEH

Le Conseil Communautaire avait validé en début d'année sa participation à ce nouveau service dédié à l'accompagnement des projets de rénovation thermique des logements des particuliers et du petit tertiaire.

Les objectifs du SPPEH sont :

- La simplification des démarches de rénovation en s'appuyant sur un réseau structuré et massifier la réalisation des travaux par un service assurant:
- Le repérage et l'orientation,
- L'accompagnement et le conseil,
- L'animation : communication et formation,
- L'interaction avec les dispositifs et les acteurs locaux

L'organisation du service se fera de la manière suivante :

- Un guichet unique : le point rénovation info-service (PRIS) sera la porte d'entrée des demandes : une permanence a lieu à la Maison France Services 1 fois par mois (2^{ème} jeudi de chaque mois, le matin).
- Un pool de conseillers SPPEH dédié à l'information de deuxième niveau en priorité avec des visites et des conseils personnalisés : 1 permanence tous les 15 jours le mardi matin à la Maison France Services.

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité cette organisation et souligne l'importance de la communication avec la création de flyers qui pourront être distribués au niveau de chaque commune.

RCVCB : Choix du bureau d'études

Monsieur A. DUBREUIL en charge du dossier précise que 4 bureaux d'étude ont candidaté (tableau ci-après) : 2 propositions ont été éliminées, celles des bureaux Axe Saône et Oxyria.

2 bureaux d'étude ont été auditionnés en visio, il s'agit de Sinopia et Urbanea. Si la prestation du bureau Synopia n'a pas convaincu les participants, celle d'Urbanea très claire, très argumentée a fait une très bonne impression.

Bureaux d'études	Prix	Références
Axe Saône (Lyon)	312 000 €	Sont intervenus à Ebreuil, Bellerive, Vichy
Oxyria (42 470 Fourneaux)	149 340 €	Sont intervenus sur Roanne
Synopia (Nantes)	281 925 €	Sont intervenus à Marcillat en Combraille, PLU de Montmarault, PLU pays de Lalpasse
Urbanéa (Paris)	347 375 €	Sont intervenus à Désertines, Saint-Victor

Monsieur A. DUBREUIL précise par ailleurs qu'il a essayé de négocier le coût en rappelant que seules 12 communes et la Communauté de Communes étaient concernées par le projet puisque les études avaient déjà été réalisées sur Chazemais et Huriel.

La négociation a porté ses fruits car les 2 bureaux ont fait des contre-propositions :

- Synopia :
 - 1^{ère} proposition : 281 925,00 €
 - 2^{ème} proposition : 268 251,25 € HT
- Urbanéa :
 - 1^{ère} proposition : 347 375,00 €
 - 2^{ème} proposition : 287 925,00 € HT

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de suivre l'avis de la commission et de retenir le bureau Urbanéa. Il sera recruté dès que les demandes de subvention seront déposées à hauteur de 80 % auprès de l'Etat et du Conseil Départemental.

Monsieur A. DUBREUIL propose par ailleurs de venir assister aux réunions des Conseils Municipaux pour expliquer la démarche RCVCB et promouvoir la nécessité de l'implication des communes.

Convention Territoriale Globale : choix du bureau d'Etudes

Trois offres ont été reçues émanant des bureaux Espélia, Ithéa et RCC.

La commission, composée d'élus de la Communauté de Communes du Val de Cher et du Pays d'Huriel, s'est réunie le 13 octobre 2022 pour procéder à l'examen des 3 dossiers. Il y a eu un consensus sur la proposition du cabinet RCC qui est un plus couteuse mais plus pertinente en termes de :

- méthodologie incluant une démarche participative
- durée d'intervention et de présence sur le terrain

RCVCB Choix du maître d'œuvre : critères				
Bureaux d'Etude	Nombre de jours total	Coût	l'équipe/ sa pluralité	Retour d'expérience
Espelia	23,5j dont 7 sur place	24 900€ HT	5 personnes - 3 diplômés de science-po Rennes ou Paris + master en droit public , 1 master en Management du secteur public et des partenariats public-privé+ 1 Master en politique de l'enfance et de la jeunesse +1 Master Droit public des affaires	Moulins/Communauté
Ithéa	20j dont 4 sur site	22 680€ HT + options 4 950€	1 référente pour chaque CDC: 1 chef de projet +2 anciennes attachés parlementaires + 1 science-po	Pays de Tronçais
RCC	41,5j avec 50% sur site	29 050€ HT	2 directeurs d'étude, ingénieurs maître en management public	Saint-Pourcain, Bocage Bourbonnais

Le Président de la Communauté de Communes du Val de Cher a donc validé cette proposition. Une première rencontre aura lieu le 2 novembre 2022 au cours de laquelle chaque Communauté précisera ses orientations prioritaires.

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité les axes suivants dans leur ordre de priorité :

- La Petite Enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité
- L'accès aux droits
- L'animation de la vie sociale
- L'inclusion numérique
- La santé
- Le handicap
- L'accompagnement social
- Le logement
- Les personnes âgées

Point sur la Baignade Biologique

Une réunion de chantier a eu lieu le 6 octobre 2022. Les artisans étaient, dans leur majorité, présents. Aujourd'hui, on est dans la phase des finitions.

Un problème est intervenu au niveau du forage avec un encrassement du système de filtration. L'entreprise en charge de ces travaux est intervenue pour nettoyer et poser des protections.

Occupation de la Maison du Tourisme du mois de novembre 2022 au mois d'avril 2023

Partant du constat que les locaux de la Maison du Tourisme sont fermés du mois d'octobre au mois d'avril, l'idée a germé de les proposer aux artisans d'art ou associations pour présenter leurs productions ou leurs travaux. Ils pourraient ainsi profiter d'un lieu central dans le bourg d'Huriel disposant de grandes vitrines.

Un calendrier d'occupation est en cours de réalisation :

- Du 3 au 9 novembre : Exposition-atelier de dentelle avec l'association des Troubadours Montluçonnais
- Les 11-12 novembre : association Huriel au fil des siècles
- Du 14 au 26 novembre : Juliette Labranche (Courçais), atelier Upcycling (donner une nouvelle vie aux vêtements)
- Du 27 novembre au 23 décembre : association les Toqués d'art avec une boutique éphémère des artisans d'art locaux

Travaux à l'Espace Mosaïque

Le Président rappelle qu'en 2006, la Communauté de Communes a procédé à la rénovation de l'ancien bâtiment en transformant les chambres existantes puis construit une partie supplémentaire comprenant 14 chambres, 2 salons, une salle polyvalente, des locaux techniques.

Elle a signé un bail emphytéotique de 50 ans avec l'association du Centre Social, propriétaire des locaux, et une convention de gestion et d'exploitation avec l'association « Espace Mosaïque » pour une durée de 20 ans à compter du 1^{er} février 2007.

Le coût de la rénovation était de 951 665 € HT. La Communauté de Communes a réalisé un emprunt de 160 000 € dont la dernière échéance sera le 15/01/2027.

Aujourd'hui, des travaux sont à réaliser avec une enveloppe budgétaire conséquente.

➤ Trois hypothèses se présentent :

- 1- La Communauté de Communes réalise les travaux et sollicite les subventions jusqu'à 80 %.
Condition : il faut qu'elle soit propriétaire des locaux pour obtenir les subventions et que le Centre Social accepte une vente.
- 2- Elle réalise les travaux sans subvention ce qui donnerait lieu à un remboursement mensuel important qui devrait être répercuté sur l'association de gestion. Au final, cela entraînerait des augmentations de prix difficilement supportables pour les résidents.
- 3- Elle n'intervient pas et demande au Centre Social son accord pour résilier le bail emphytéotique afin que les travaux soient réalisés par une autre entité.

Madame S. ROLIN, Présidente de l'association de gestion, précise que des travaux sont nécessaires :

- au sous-sol : des espaces à délimiter notamment pour les vestiaires et les sanitaires, isolation du plafond
- à l'étage : travaux d'isolation selon les préconisations du SDE
- isolation extérieure

Récemment, les services vétérinaires ont fait une visite impromptue et ont mentionné la nécessité de rapidement engager des travaux et ils ont précisé qu'ils n'attendraient pas la fin de l'année 2023.
Aujourd'hui, l'établissement accueille 21 résidents.

Le Président indique qu'on pourrait dès à présent mandaté un architecte pour chiffrer le programme de travaux.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, se déclare, avec 18 voix pour et 3 abstentions (Mme C. DUCHIER avec le pouvoir de M. JM LAMOTTE et Mme C. MANGERET), favorable à engager des travaux dans l'établissement à condition que le Centre Social lui cède les locaux à l'euro symbolique ce qui permettra à la Communauté de Communes en tant que propriétaire de solliciter des subventions. Madame Sylvie ROLIN n'a pas participé au vote en raison de son implication dans le dossier en tant que Présidente de l'association de gestion de l'Espace Mosaïque

Fin du bail du locataire de l'atelier de Chazemais

Le locataire a signé un bail précaire de 12 mois qui prend fin le 1^{er} novembre 2022. Aujourd'hui, il a une dette de 2 568 € ce qui fait presque 9 mois de loyers impayés (virement de 123 € le 23/9/2022).

Le Conseil Communautaire à l'unanimité s'oppose au renouvellement du bail.

Demande de subvention Anim'canton par le Garage à Tasses à Treignat

L'association « le Garage à Tasses » a organisé le 23 octobre 2022 la journée du Cyclo. Elle sollicite une subvention de la Communauté de Communes. Le budget de la manifestation est de 2 800 €.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de lui attribuer une subvention de 500 €.

Délibération modificative

Il s'agit d'inscrire des crédits au compte 165 de 320 € pour le remboursement de dépôt de garantie suite à la résiliation de baux.

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité cette délibération modificative.

Personnel

L'agent en charge de la livraison des repas des personnes âgées effectue 26,43 heures par semaine pour le compte de la Communauté de Communes et 7 heures par semaine pour le compte de la mairie de Saint Eloy d'Allier.

Aujourd'hui, comme suite à l'allongement de la tournée (reprise des clients du restaurant de Saint Désiré) son temps de travail a augmenté de 3 heures par semaine.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte donc en conséquence de lui verser des heures supplémentaires.

France Services

La Communauté de Communes a le projet de recruter une personne à temps plein qui sera chargée du suivi de la CTG et de l'animation de France Services.

Monsieur C. LECLERC, Vice-Président en charge du personnel, explique qu'à ce jour il n'y a pas de candidature correspondant au profil du poste et que par ailleurs le co-financement de la CAF risque de n'intervenir qu'en début d'année 2023. Il propose donc de recruter une personne en Contrat Aidé pour soutenir l'équipe dans l'attente du recrutement définitif.

Le Conseil Communautaire retient cette proposition à l'unanimité.

Nomination d'un secrétaire de séance pour les Assemblées Générales

La circulaire 21/2022 sur les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités acte de nouvelles obligations :

- Nomination d'un secrétaire de séance en début de réunion.
- Sur le site de la Communauté de Communes devront figurer les comptes rendus (signé par le Président et le secrétaire de séance), la liste des délibérations numérotées, l'intégralité de la délibération en respectant le RGPD.
- En cas de vote : le nom des votants et le sens du vote doit apparaître sur la délibération

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité que le secrétaire de séance sera un délégué de la commune qui accueille l'Assemblée Générale.

Avenant convention aide à l'immobilier

La Communauté de Communes a délégué depuis 2017 au Département la compétence d'octroi des aides à l'investissement immobilier des entreprises que ce soit pour l'industrie, le commerce ou l'artisanat.

Deux types d'aide :

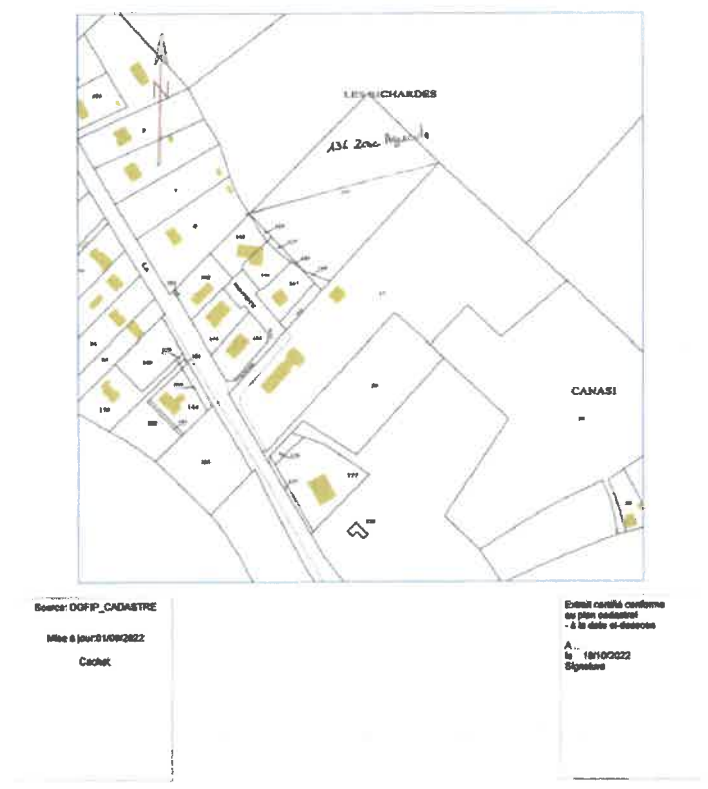
- ❖ Aide à l'immobilier entreprises : 10 à 15 % par le Département (plafonnée à 180 000 € + Communauté de Communes 20 % de l'aide versée par le Département)
- ❖ Aide à l'immobilier pour la redynamisation des commerces de centre-bourg : 20 % du Département plafonné à 10 000 € + Communauté de Communes 10 % de l'assiette éligible plafonnée à 5000 €

Les conventions sont régulièrement renouvelées et la dernière se termine le 31 décembre 2022.

Le Conseil Départemental propose la signature d'un avenant pour 1 an. En 2024, la convention sera revue pour tenir compte du Pacte Allier en discussion avec la Région Auvergne.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer l'avenant à la convention.

Vente d'un terrain de la ZAC d'Huriel à la société Bati Energy



Il s'agit d'un terrain qui se trouve à l'arrière de l'entreprise Bati Energy sur une parcelle constructible. Le Conseil Communautaire est favorable à l'unanimité à cette vente après vérification de l'emplacement dédié au projet de bassin de rétention.

Questions diverses

✓ SCOT

Une révision totale du Schéma de Cohérence Territoriale est envisagée par le PETR. Un COPIL pour retenir le bureau d'études a été mis en place.

Deux personnes de la Communauté de Communes ont été désignées pour siéger à ce COPIL. Il s'agit d'Alain DUBREUIL et Jean-Elie CHABROL.

✓ LEADER

La Communauté de Communes sera amenée prochainement à signer une convention avec Moulins Communauté qui précisera les obligations de tous les partenaires sur la gestion du Leader. Cette question figurera à l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire.

✓ GIE de Chambérat

Le GIE connaît aujourd'hui une baisse de son chiffre d'affaires notamment au niveau de la clientèle des privés.

Le Président indique qu'un audit de l'entreprise devrait permettre de mesurer la viabilité et éventuellement de dégager des pistes pour maintenir l'activité.

Le Conseil Communautaire est favorable à l'unanimité à cette idée qui devra néanmoins être précisée.

✓ Allier Sésame Autisme

L'association souhaite construire une piscine dans le terrain à l'arrière du bâtiment et elle sollicite l'autorisation du Conseil Communautaire.

Le Conseil décide à l'unanimité de reporter sa décision au prochain Conseil Communautaire quand le projet aura fait l'objet d'une étude plus précise notamment au niveau juridique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La prochaine Assemblée Générale est fixée au lundi 28 novembre à 18 h à Saint-Eloy d'Allier.

Le président,
Jean-Elie CHABROL

La Secrétaire de séance,
Nadège VERMEZ

